

CLUB DE L'ÉGALITÉ.

BULLETIN HEBDOMADAIRE.



AUX CITOYENS.

Le club de l'égalité ayant voté la fondation d'un journal destiné à reproduire ses séances, les rédacteurs chargés de ce soin se sont mis immédiatement à l'œuvre; mais les opérations préliminaires à toute entreprise en ont empêché la réalisation jusqu'à ce jour. A l'avenir il paraîtra régulièrement chaque dimanche.

Ce numéro contient les séances du 10 mars, jour de la fondation du club, jusques et compris le 23 mars; nous nous sommes borné à les analyser succinctement.

A l'avenir il contiendra la reproduction pure et simple des procès-verbaux et l'on y joindra les discours dont l'impression aura été votée par l'assemblée, ceux que la rédaction jugera convenable d'insérer et que leurs auteurs ne croiront pas devoir faire imprimer à leurs frais.

Ce bulletin peut acquérir de l'importance, si le club lui-même en acquiert par ses travaux, car il faut bien comprendre que la mission des clubs ne sera pas terminée par les élections; elle commencera au contraire alors d'une manière bien plus utile encore. Il s'agira de discuter la constitution, d'émettre des vœux de réforme sagement conçus, de manière, à ce que l'assemblée nationale soit aidée dans sa tâche, et éclairée sur une foule de détails qui devront faire l'objet de ses délibérations. La sagesse des législateurs s'accroîtra du bon sens populaire et ce sont les clubs qui le lui fourniront.

ANALYSE DES PROCÈS-VERBAUX DU CLUB DE L'ÉGALITÉ.

— La fondation du club est due aux citoyens Pezzani et Marius Chastaing; ils se réunirent dans le domicile du premier le 9 mars 1848 et adoptèrent le nom de *club du progrès*. Une commission fut nommée pour demander un local à la municipalité provisoire; mais voyant

que cela pourrait souffrir des lenteurs ils se transportèrent dans le bâtiment du Petit Collège et obtinrent du supérieur des frères des écoles chrétiennes, la salle de théologie. Ceci avait lieu dans la matinée du 10 mars; au moment où ils prenaient possession de cette salle une réunion sous la présidence du citoyen Davet se présenta dans le même but: après quelques pourparlers, une fusion s'opéra et la première séance fut indiquée pour le soir même.

SÉANCE DU 10 MARS. — Une discussion s'engage sur le nom à donner au club. Celui de *l'Égalité* est adopté à la presque unanimité.

Sur la proposition du citoyen Pezzani, président provisoire, une adresse aux autres clubs est votée; la rédaction en est confiée au bureau provisoire composé par suite de la fusion opérée, des citoyens Pezzani et Davet présidents; Marius Chastaing et Revol vice-présidents; Robin, Bouchan, Jourdan et Devert secrétaires; Brun, Coiffier, Collavon, Glenat et Montmitonnet membres.

11 MARS. — Le citoyen Marius Chastaing lit le projet d'adresse à envoyer aux autres clubs; il est adopté avec la substitution du mot *action* à celui de *pression*, proposée par le citoyen Revol.

— Le citoyen Chastaing propose une fête en l'honneur de toutes les victimes de la tyrannie à Lyon, depuis Mouton-Duvernét en 1815, jusques et compris celles de novembre 1831 et avril 1834, laquelle fête serait faite de concert avec les autres clubs. — Le citoyen Roche admet le principe, mais il demande qu'avant tout on s'occupe des élections. — Le citoyen Robin pense que le bureau provisoire outre passe ses pouvoirs et que ce n'est que l'assemblée définitivement constituée qui pourra discuter cette proposition. — La proposition est ajournée.

12 MARS. — Il est décidé que le bureau définitif se composera : d'un président, deux vices-présidents, quatre secrétaires, un agent comptable et quatre membres.

— Un citoyen demande à ce que l'appel nominal ne contienne que les noms ; la discussion s'engage et l'assemblée considérant : 1° que toutes les professions sont honorables ; 2° Qu'il y a des citoyens dont les noms sont homonymes, appartenant à des professions diverses ; 3° qu'il importe de ne laisser aucun doute sur l'identité des citoyens qu'on veut appeler à une fonction ; 4° que les membres ne se connaissant pas, ont besoin de savoir les professions de chacun, parce que cette désignation pourra déterminer leur vote, décide que l'appel nominal indiquera les professions.

Le dépouillement du scrutin pour la présidence et la vice-présidence produit le résultat suivant : le citoyen Pezzani est élu président ; le citoyen Chol premier vice-président et le citoyen Favre deuxième vice-président.

13 MARS. — Il est procédé au scrutin pour la nomination des quatre secrétaires. Le scrutin donne au citoyen Marius Chastaing 52 voix ; au citoyen Robin 51 ; au citoyen Galot 36, au citoyen Revol 31. Le citoyen Chastaing, ayant refusé la place de secrétaire à raison de ses nombreuses occupations et surtout de la rédaction de son journal qui lui prend tous ses moments de loisir, le club accepte avec regret cette démission et il est remplacé par le citoyen Matagrin qui avait obtenu 28 voix.

Les citoyens Montmitonnet et Brunier obtiennent chacun 26 voix pour la fonction d'agent comptable.

Les quatre membres du bureau qui obtiennent le plus de voix sont Pivot 27 ; Bonnet 26 ; Ancian 25. le citoyen Montmitonnet opte pour rester membre du bureau et le citoyen Brunier reste agent comptable.

14 MARS. — Vote du règlement. (Nous le donnerons en entier dans le deuxième bulletin).

Le citoyen Pezzani propose la formation d'un *comité électoral*.

15 MARS. — Le citoyen Chastaing propose que le club nomme comme cela a eu lieu à Paris, une *commission de surveillance* pour tout ce qui pourrait intéresser la chose publique, discuter les choix du gouvernement provisoire, etc. Cette proposition est rejetée.

— Le même propose la nomination d'un *comité d'organisation de travail* ; la proposition est adoptée à l'unanimité. La commission sera composée de six membres.

— Le citoyen Roche demande le rapport du vote qui a adopté *l'adresse aux clubs* ; il lui semble qu'elle pêche de deux manières : par sa rédaction d'abord, il la trouve vague, insignifiante, excitant la dissension entre les classes de la société au lieu de réunir tous les citoyens dans une pensée fraternelle d'égalité ; 2° par son mode de publication ; ensuite le bureau provisoire n'avait pas le droit de la faire. — Le cit. Feuillet s'oppose à ce que l'assemblée revienne sur son vote ; si le bureau était provisoire, le club ne l'était pas ; ce serait créer un précédent fâcheux et faire croire que le club a des tendances rétrogrades. — Le citoyen Proton demande une nouvelle lecture. — Le citoyen Primat s'y oppose et veut au contraire que l'assemblée vote des remerciements au bureau provisoire et au citoyen Chastaing, rédacteur de l'adresse. — Pour mettre fin au débat le citoyen Chastaing offre de relire cette adresse sans rien préjuger ; sa proposition est adoptée. — L'adresse lue est couverte d'applaudissements.

— Le Citoyen Pezzani, propose qu'il soit fait un programme de questions à étudier ; le club adopte celle-ci : « qu'elles doivent être les conditions requises dans un candidat à l'assemblée nationale ? »

16 MARS. — Le citoyen Poulard prononce un discours sur la question mise à l'ordre du jour dans la séance précédente.

— Le citoyen Jules Côte, prononce un discours sur la même question ; il conclut à l'exclusion des phalanstériens et communistes qui, selon lui, pour appliquer leurs systèmes chimériques bouleverseraient la société tout entière, sans pouvoir arriver à une réalisation stable de leurs nuageuses théories.

— Le citoyen Pezzani combat cette exclusion.

— Le citoyen Perrin, soutient que le patriotisme et la probité sont les premières qualités d'un bon représentant ; que le bon sens et des intentions droites peuvent suppléer à l'instruction.

— Il est procédé au dépouillement du scrutin pour l'élection des membres du comité électoral et de celui de l'organisation du travail. *Comité électoral*, les citoyens Marius

Chastaing, 52 voix; Bacot 44; Franchet 37.; Denant 23; Lardet 23.

Comité de l'organisation du travail. Les citoyens Fonbonne 40 voix; Perrin fils 24; Ruby 20; Fleury 19; Gers 15; Bertachon 15.

17 MARS. — Le citoyen Pezzanni, rend compte de la visite faite par le bureau au citoyen Arago, auquel on a remis l'adresse aux clubs et de l'accueil bienveillant qu'il a reçu.

— Discours sur les élections, prononcé par le citoyen Chastaing. (Il a été imprimé dans le n° du 2 mars de la *Tribune lyonnaise*.)

— Discours du citoyen Poulard, en réponse à celui du citoyen Jules Côte, dans lequel, les phalanstériens étaient attaqués et jugés indignes de faire partie de l'assemblée nationale.

— Le citoyen Lançon attaque le discours du citoyen Chastaing; il ne veut pas qu'on parle du lion populaire et il s'élève contre les circulaires du citoyen Ledru-Rollin, ministre de l'intérieur, que le citoyen Chastaing avait défendues.

— Le citoyen Pezzani profite de cette occasion, pour proclamer de nouveau les principes républicains du club de l'Egalité, dont le citoyen Chastaing avait été l'organe dans son discours; il désire que la classe ouvrière soit spécialement représentée à l'assemblée.

— La commission envoyée au club de Saint-Georges pour porter l'adresse, rend compte de sa mission et de l'esprit de fraternité avec lequel elle a été reçue.

18 MARS. — Le citoyen Bonnet rend compte, au nom d'une commission particulière, des démarches faites pour obtenir un local plus vaste; elles ont été sans résultat.

— Le citoyen Jules Côte prononce un discours en réponse aux attaques, dont le précédent a été l'objet.

— Le citoyen Bannal prononce un discours pour la défense de la doctrine phalanstérienne.

— Le citoyen Baud a la parole et, dans un discours vivement applaudi, émet les sentiments généreux qui animent la classe ouvrière; elle veut pour représentants des hommes probes et intelligents, connaissant ses misères et voulant y porter remède et non des intri-

gants ou des brouillons qui brûleraient la République pour en avoir les cendres.

— Le citoyen Baron demande que l'ordre du jour soit maintenu sur la question actuelle des élections à faire.

— Le citoyen Favre demande qu'on pose le programme des qualités à exiger des candidats.

— Le citoyen Matagrín, demande qu'il soit admis en principe l'incompatibilité de la représentation nationale avec toute espèce de fonctions; le club adopte à l'unanimité ce principe.

20 MARS. — Sur la lecture du procès-verbal de la dernière séance, le citoyen Chastaing, demande la suppression du titre de *monseigneur*, donné au cardinal de Bonald attendu que, tout en respectant le caractère public de ce fonctionnaire éminent, il faut se garder d'appellations qui ne sont plus en rapport avec les lois. Cette suppression est adoptée à l'unanimité.

— Le citoyen Durand pense que le temple des protestants serait concédé sans difficulté, pour les séances du club; une commission est immédiatement nommée pour s'en enquérir.

— Le citoyen Galot, secrétaire, fait lecture du *manifeste des typographes lyonnais*.

— Le citoyen Chastaing, membre du comité électoral, rend compte des opérations de ce comité. La minorité dont il faisait partie, voulait que le club se bornât à recueillir toutes les candidatures, à recevoir toutes les professions de foi et à procéder ensuite par voie d'élimination, de manière en définitif à n'avoir que des candidats généralement adoptés et sur lesquels il se serait prononcé lui-même. Mais la majorité ayant décidé que le club se conformerait à l'usage, et présenterait lui-même une liste de candidats, il soumet cette délibération au vote de l'assemblée.

— Le citoyen Bacot, membre du même comité, donne quelques explications à ce sujet.

— Le citoyen Franchet prononce un discours dans lequel il critique le mode d'élection adopté par le gouvernement provisoire.

— Le citoyen Chastaing répond immédiatement à ce discours. Trois intérêts dit-il doivent être représentés, 1° l'agriculture, 2° le commerce, 3° l'industrie, mais au-dessus de ces intérêts il y en a deux, l'intérêt moral et

scientifique; l'intérêt politique. Ce dernier est le plus urgent, car il s'agit de constituer une société nouvelle et il faut qu'elle le soit démocratiquement. L'intérêt moral et scientifique qui représente l'intelligence humaine doit être prépondérant, et c'est la tâche de Paris et en second lieu de Lyon, villes hors ligne. Quant aux intérêts matériels, il est évident que celui de l'agriculture, le premier de tous, sera suffisamment représenté par les députés des départements agricoles; l'intérêt commercial ne sera pas négligé par les villes de Bordeaux, Marseille, etc. On peut être sans crainte à cet égard. Quant à l'intérêt industriel, c'est aux grands centres de population à y songer, et Lyon a principalement ce devoir.

— Le citoyen Chastaing propose la création d'un bulletin hebdomadaire, qui rende compte des séances du club. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

— Le club décide que dans la séance de demain, chaque membre apportera une liste de 14 noms pour former la liste des candidats du club.

— Le citoyen Durand, rend compte de la mission confiée auprès du ministre du temple protestant, mais il faut attendre que ce Pasteur ait pu conférer avec ses co-réligionnaires.

— Le citoyen Pezzani, donne lecture d'une pétition adressée à tous les clubs, pour demander la mise en accusation des ministres et de leurs complices, pour avoir dilapidé les fonds des caisses d'épargnes. — Cette pétition est repoussée par l'ordre du jour; le club voulant bien aller aussi loin qu'il le faudrait pour faire triompher la révolution si elle était attaquée, mais ne croyant pas qu'il soit convenable que les véritables républicains prennent eux-mêmes l'initiative de mesures, qui pour être justes au fond n'en seraient pas moins réactionnaires, et empêcheraient la France de reprendre le calme dont elle a besoin pour sa prospérité commerciale et industrielle.

21 MARS. — Le citoyen Miciol se présente et se plaint qu'on ait repoussé dans la dernière séance, la pétition demandant l'accusation des ministres et de leurs complices, il s'empporte jusqu'à dire que d'un souffle il pourrait anéantir le club. Cette ridicule bravade soulève un orage, et il est immédiatement expulsé. Le club décide qu'une enquête sera faite sur les motifs qui ont fait agir le citoyen Miciol.

22 MARS. — Le citoyen Favre rend compte

de la mission dont le club l'a chargé pour s'enquérir des motifs de la conduite du citoyen Miciol; il en résulte qu'elle n'a été qu'un acte isolé de violence irréfléchie, et que le citoyen Miciol regrette lui-même d'avoir oublié les égards qu'il devait au club. — Un citoyen demande que malgré cette rétractation, le club constate son indignation et prenne des mesures pour punir moralement un pareil scandale. Une discussion s'engage, et le club décide que la publicité qui sera donnée à cet incident par la publication du procès-verbal, sera une réparation suffisante.

— On procède au dépouillement de la liste des candidats, lequel n'a pu s'achever dans cette séance.

23 MARS. — Suite du dépouillement du scrutin, dont la continuation est renvoyée à la prochaine séance.

— Le citoyen Denant propose la formation d'un comité des pétitions; sa proposition est adoptée.



Le défaut d'espace nous force de renvoyer au prochain Numéroté le règlement, attendu que nous avons pensé convenable de le présenter en entier.

Le club de l'Egalité tient ses séances place du Petit-Collège, tous les jours à 8 heures du soir.

Les citoyens qui voudraient en faire partie seront admis sur la présentation de deux membres, et dans le cas où ils ne connaîtraient aucun membre en s'adressant au président, le citoyen Pezzani, quai de la Baleine, 22.

L'un des secrétaires, ROBIN.

Lyon. Impr. RODANET et Cie., rue de l'Archerêché, 5.